



Sommaire

Déclarations CFE CGC

Point sur la situation et les mesures prises par l'entreprise par rapport à l'évolution de l'épidémie de Coronavirus

Consultation sur le projet de réaménagement d'un plateau du site de Moudong

Information en vue d'une consultation pour la fermeture de la boutique Sécid de Pointe-à-Pitre (Guadeloupe)

Vos représentants

Déclarations CFE CGC

1ère déclaration :

Monsieur le Président,

La CFE CGC souhaite vous apostropher suite à la loi du 22 août portant sur la lutte contre le dérèglement climatique.

Faisant suite aux propositions de la Convention citoyenne pour le climat de juin 2020, la loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets a été adoptée le 20 juillet dernier. Le Conseil constitutionnel, le 13 août, a invalidé quelques cavaliers législatifs mais a validé la loi dans son ensemble, et notamment les dispositions relatives aux représentants du personnel. Les nouvelles dispositions ne s'appliquent qu'aux entreprises de 50 salariés et plus.

La loi est publiée au Journal officiel du 24 août, à défaut de précision contraire, ces dispositions entrent donc en application à partir du 25 août 2021.

Impact environnemental omniprésent dans les consultations du CSE

Mission générale du CSE élargie

L'article L. 2312-8 du code du travail qui précise la mission générale du CSE est enrichi. Ainsi, rappelons que le CSE "a pour mission d'assurer une expression collective des salariés permettant la prise en compte permanente de leurs intérêts dans les décisions relatives à la gestion et à l'évolution économique et financière de l'entreprise, à l'organisation du travail, à la formation professionnelle et aux techniques de production". Il est maintenant précisé que cette prise en compte s'effectue "notamment au regard des conséquences environnementales de ces décisions".

Consultations ponctuelles incluant les conséquences environnementales

Le même article L. 2312-8 précise les domaines des consultations dites "ponctuelles" du CSE. Il est désormais prévu que le CSE est "**informé et consulté sur les conséquences environnementales**" des mesures affectant l'organisation, la gestion et la marche générale de l'entreprise.

Ainsi, chaque consultation ponctuelle doit donc traiter de l'impact environnemental du projet en cause.

Consultations récurrentes incluant les conséquences environnementales

De même, au cours des trois consultations récurrentes sur les orientations stratégiques de l'entreprise, sur sa situation économique et financière et sur sa politique sociale, les conditions de travail et l'emploi, "le comité est informé des conséquences environnementales de l'activité de l'entreprise".

La CFE CGC vous remercie par avance M. le Président, de bien vouloir faire appliquer dès à présent ces dispositions pour tous les dossiers qui seront présentés en CSE.

2ème déclaration:

Bonjour M. KERGALL,

La CFE CGC vous a alerté le 20 août concernant le **sérieux** des sous-traitants en Guyane, notamment « Solutions 30 ».

Nous regrettons encore une fois le manque de réponse suite à ce courriel plus que légitime !

De plus en plus de clients reviennent en boutique pour se plaindre de l'incompétence de certains techniciens : rdvs manqués, manque de compétences pour raccorder en fibre ce qui engendre quantité de rdv improductifs avant de parvenir à faire l'installation, propos dénigrants envers Orange, etc..).

Les salariés craignent à juste titre, le retour d'une crise telle que celle qu'ils ont vécue il y a deux ans **lors de l'effondrement d'Escot**.

Pour la CFE CGC, Il est plus qu'urgent que la direction intervienne pour éviter **une nouvelle catastrophe**, pour la satisfaction client certes, mais aussi pour la santé des salariés qui sont en première ligne face aux innombrables mécontentements des clients.

La CFE CGC vous prie Monsieur KERGALL, de bien vouloir **déclencher immédiatement** une « cellule de crise » et de prendre d'urgence les mesures qui en découleront et qui s'imposeront, afin de régler une fois pour toutes, ces dysfonctionnements, et d'éviter que la situation ne se détériore encore plus. **De grâce, n'attendez pas une nouvelle fois qu'une catastrophe arrive pour réagir enfin !**

Nous attendons des réponses claires de votre part svp.

Point sur la situation et les mesures prises par l'entreprise par rapport à l'évolution de l'épidémie de Coronavirus

✓ Information

Martinique et Guadeloupe : mesures à date

Martinique à compter du 10 août jusqu'au 19 septembre 2021

Guadeloupe # à compter du 14 août jusqu'au 19 septembre 2021

Suite annonces préfectorales de confinement stricte, Orange a adopté les mesures de prévention suivantes :

Les activités sont classées en 3 catégories : **A, B et C**

Seuls les salariés relevant de la catégorie A pourront réaliser leur activité sur sites Orange ou en itinérance en tenant compte du respect strict du socle sanitaire. Les salariés des catégories B (hors déplacement temporaire autorisé) et C exerceront leur activité en télétravail, qui est maintenu à 5 jours jusqu'à nouvel ordre.

Guyane : mesures à date

Sept communes restent en zone rouge : **Cayenne, Kourou, Macouria, Matoury, Montsinéry, Tonnégrande, Rémire Montjoly, Roura**

Les mesures de freinage y sont renforcées, le couvre-feu s'applique de 19 heures à 5 heures. Aucune dérogation de déplacement n'est autorisée, exception faite pour les urgences de santé, familiales ou professionnelles. Seuls les salariés relevant de la catégorie A pourront réaliser leur activité sur sites Orange ou en itinérance en tenant compte du respect strict du socle sanitaire. Les salariés des catégories B (hors déplacement temporaire autorisé) et C exerceront leur activité en télétravail, jusqu'à 3 jours par semaine.

DE PARTIR DE	PERSONNES NON VACCINÉES	PERSONNES VACCINÉES
DEPART DE L'HEXAGONE	Test PCR 72h ou TAG 48h avant le départ	Test PCR 72h ou TAG 48h avant le départ
DEPART D'UN PAYS « VERT »	Moins de 72h avant le départ	Test PCR 72h ou TAG 48h avant le départ
DEPART D'UN PAYS « ORANGE »	Moins de 72h avant le départ	Test PCR 72h ou TAG 48h avant le départ
DEPART D'UN PAYS « ROUGE »	Moins de 72h avant le départ	Test PCR 72h ou TAG 48h avant le départ
À DESTINATION DE L'HEXAGONE	Moins de 72h avant le départ	Test PCR 72h ou TAG 48h avant le départ
À DESTINATION D'UN PAYS « VERT »	Moins de 72h avant le départ	Test PCR 72h ou TAG 48h avant le départ
À DESTINATION D'UN PAYS « ORANGE »	Moins de 72h avant le départ	Test PCR 72h ou TAG 48h avant le départ
À DESTINATION D'UN PAYS « ROUGE »	Moins de 72h avant le départ	Test PCR 72h ou TAG 48h avant le départ

Guadeloupe

DEPART DE	PERSONNES NON VACCINÉES	PERSONNES VACCINÉES
HEXAGONE	Test PCR 72h ou TAG 48h avant le départ	Test PCR 72h ou TAG 48h avant le départ
SAINT-MARTIN	Moins de 72h avant le départ	Test PCR 72h ou TAG 48h avant le départ
MARTINIQUE	Moins de 72h avant le départ	Test PCR 72h ou TAG 48h avant le départ
GUYANE	Moins de 72h avant le départ	Test PCR 72h ou TAG 48h avant le départ

DESTINATION	PERSONNES NON VACCINÉES	PERSONNES VACCINÉES
HEXAGONE	Test PCR 72h ou TAG 48h avant le départ	Test PCR 72h ou TAG 48h avant le départ
SAINT-MARTIN	Moins de 72h avant le départ	Test PCR 72h ou TAG 48h avant le départ
MARTINIQUE	Moins de 72h avant le départ	Test PCR 72h ou TAG 48h avant le départ
GUYANE	Moins de 72h avant le départ	Test PCR 72h ou TAG 48h avant le départ

Guyane

Mesures différenciées de freinage renforcées

ZONE ROUGE (Cayenne, Kourou, Macouria, Matoury, Montsinéry, Tonnégrande, Rémire Montjoly, Roura)

- Interdiction de déplacements
- Interdiction de rassemblements
- Interdiction de déplacements à l'étranger
- Interdiction de déplacements à l'étranger

ZONE VERT

- Interdiction de déplacements
- Interdiction de rassemblements
- Interdiction de déplacements à l'étranger
- Interdiction de déplacements à l'étranger

Consignes préfectorales de déplacement pour nos territoires Antilles Guyane

Martinique

Mesures de lutte contre l'épidémie de COVID-19

CONFINEMENT

- Interdiction de déplacements
- Interdiction de rassemblements
- Interdiction de déplacements à l'étranger
- Interdiction de déplacements à l'étranger

Mesures de lutte contre l'épidémie de COVID-19

CONFINEMENT

- Interdiction de déplacements
- Interdiction de rassemblements
- Interdiction de déplacements à l'étranger
- Interdiction de déplacements à l'étranger

Sens départ	Personnes vaccinées	Personnes non vaccinées
Guyane → Martinique	Moins de 72h avant le départ	Test PCR 72h ou TAG 48h avant le départ
Guyane → Guadeloupe	Moins de 72h avant le départ	Test PCR 72h ou TAG 48h avant le départ
Guyane → Saint-Martin	Moins de 72h avant le départ	Test PCR 72h ou TAG 48h avant le départ
Guyane → Martinique	Moins de 72h avant le départ	Test PCR 72h ou TAG 48h avant le départ
Guyane → Guadeloupe	Moins de 72h avant le départ	Test PCR 72h ou TAG 48h avant le départ
Guyane → Saint-Martin	Moins de 72h avant le départ	Test PCR 72h ou TAG 48h avant le départ

Sens départ	Personnes vaccinées	Personnes non vaccinées
Guyane → Hexagone	Moins de 72h avant le départ	Test PCR 72h ou TAG 48h avant le départ
Guyane → Guyane	Moins de 72h avant le départ	Test PCR 72h ou TAG 48h avant le départ

Analyse de la CFE-CGC

En cette période exceptionnelle, prenez soin de vous mais aussi des vôtres = ☺

Consultation sur le projet de réaménagement d'un plateau du site de Moudong

✓ Consultation



Objectifs du projet de réaménagement d'un plateau du site de Moudong & équipe projet

Objectifs du projet :

- . Réunir toutes les équipes de la DCOM/RSE situées en Guadeloupe dans un même espace pour faciliter les échanges au sein de la DCOM et avec les autres directions notamment la DMSC.
- . Repositionner le contrôle interne au niveau de l'espace de la DAF.
- . Adapter les espaces à nos modes de travail collaboratif
- . Améliorer les conditions de travail
- . Optimiser les espaces de travail pour répondre aux besoins des salariés
- . Repositionner et optimiser la salle de réunion Basse Terre
- . Contribuer aux programmes #4 Construire ensemble l'opérateur de demain et #5 s'engager pour la planète Directions concernées : DMSC, DJ, DCOM/RSE, DTransfo, DR et assistante DO/DG

Equipe projet OAG :

Chef de projet : Frédéric JARJAT

Equipe projet : Marie-Agnès RAMRANI DCOM/RSE, Sylvie PEYROTTE DJ, Richard MOUTOU DISASS, Olivier BAGOUET DMSC, Henri MARIE-JOSEPH DRH, Jean-Claude LOUISY-JOSEPH AVSC/RH, Didier PINCEMAIL DRH, Maurice GENTILHOMME DRH, Christiane KICHENAMA DRH

Effectifs et CSSCT concernés

Effectifs :

Nombre de salariés concernés : **54**

Répartition :

- DMSC (27),
- DCOM (17),
- DJ (5),
- DTransfo (1), DR (1), Assistante DO (1), DAF (1), DRH (1)

Salariés déjà basés sur Moudong : 51

Transfert de 3 salariés de la DCOM basés sur le site de la Jaille (Destrelland Nord) sur le site de Moudong. CSSCT concernée : Fonctions supports Orange Antilles-Guyane

Organisation actuelle et organisation envisagée

Aucun impact en termes de changement d'organisation pour toutes les directions concernées par le réaménagement d'un plateau du site de Moudong

Les enjeux

Rassembler sur le site de Moudong toutes les équipes de la Communication et RSE situées en Guadeloupe

- Réaménager le plateau de la DMSC pour améliorer les espaces de travail
- Faciliter les relations entre la communication et le marketing passage entre l'espace COM et l'espace Marketing
- Déplacer la salle de réunion
- Réunir les salariés de la Direction Juridique dans le même espace
- Répartir les bureaux du DR, DT et assistante du DO

Vote des élus :

- **CONTRE :** CFDT
- **ABSTENTION :** CFE-CGC - FO – CGTM – CGTM - SUD

Analyse de la CFE-CGC

Le projet concerne les directions DMSC, DJ, DCOM/RSE, DTransfo, DR et assistante DO/DG. L'objectif est de regrouper les salariés de DMSC et DCOM.

Les questions posées par la CFE CGC lors du CSE de juillet ont été reprises partiellement par la CSSCT. Les élus de la CFE CGC avaient demandé que la CSSCT « Fonction Support » soit mandatée pour instruire ce dossier, afin d'analyser en détail les impacts :

Après relance de la Direction, postérieurement à la séance du CSE, **les réponses apportées restent générales** en particulier sur la qualité des matériaux mis en œuvre : pas de communication de fiche produit ni d'éléments factuels permettant de constater de manière objective la qualité des aménagements qui seront livrés.

Information en vue d'une consultation pour la fermeture de la boutique Sécid de Pointe-à-Pitre (Guadeloupe)

✓ Information

La ville

Depuis 2006, la ville de Pointe-à-Pitre est en pleine mutation avec des grands projets de travaux de rénovation urbaine, un programme d'amélioration de l'habitat et de lutte contre l'insalubrité et la vacance des logements, mais elle rencontre de grandes difficultés financières. La situation financière de la ville entraîne un ralentissement de la faisabilité des projets en cours, une forte baisse de fréquentation des magasins du centre-ville, la fuite de la population vers des quartiers péri-urbains, et maintenant la délocalisation de grandes structures, et administrations vers des zones industrielles nouvelles.

Perte d'attractivité et de rendement de la boutique depuis plusieurs années

Cette désaffection est due pour partie à des problèmes de parking, d'insécurité, d'insalubrité. Nous observons que la ville est frappée par des indicateurs sociaux particulièrement défavorables : faibles niveaux de ressources, forte proportion de personnes âgées, taux de chômage élevé. De plus, nous avons un taux de délinquance et d'insécurité assez élevé dans ce quartier.

L'accessibilité de la boutique et sa visibilité

La boutique n'est pas de plain-pied, (accès par des escaliers) et peu visible.

La proximité des boutiques des centres commerciaux de Destrelland et Milénis ainsi que Jarry qui captent la majorité des placements HD et mobiles et surtout la majorité des placements PRO.

Les enjeux

Nous étudions la possibilité de la fermeture de la boutique de SECID, en raison de sa proximité avec les boutiques des centres commerciaux Destrelland et Milénis et également la boutique de Jarry. Le flux clients de plus en plus faible mais surtout un manque d'actes à valeur.

La situation financière de la ville de Pointe à Pitre, qui ralentit fortement les projets d'aménagement, d'urbanisme, du littoral et de ville durable et la rendent peu attractive. Le local dans lequel est située la boutique, se trouve dans un très vieux bâtiment, difficilement accessible, et qui nécessite une gestion logistique régulière

Nous travaillons parallèlement sur un projet de franchise avec notre partenaire présent dans la zone car nous souhaitons maintenir une présence orange à Pitre.

L'organisation actuelle : les flux et les actes commerciaux

Sur les 3 dernières années, le poids des flux de la boutique de SECID dans le secteur Guadeloupe ne cesse de diminuer. A noter une petite augmentation sur l'année 2020 liée à la crise sanitaire d'une part du fait des différentes restrictions imposées et d'autre part à la gestion d'une file d'attente qui a perturbé les compteurs de flux de la boutique. Sur 2021, les compteurs de l'ensemble des boutiques ont été changés, on ne peut donc pas regarder l'évolution dans le temps néanmoins on peut remarquer que SECID pèse vraiment une très faible part des flux du secteur.

	2018	2019	2020	2021
poids de SECID dans les Flux du secteur Guadeloupe	6,6%	6,3%	7,2%	3,80%

Au niveau des actes commerciaux, SECID voit ses actes diminuer entre 2019 et 2020 dans la même proportion. L'année 2021 est atypique car pendant la fermeture de Milénis et pendant les périodes de limitation des déplacements, SECID a pris le relais de façon exceptionnelle.

Si on analyse finement l'année 2021 de janvier à juillet, on s'aperçoit que le poids de SECID passe de 6,2% sur l'année 2020 à moins de 5% sur les mois d'activité normale sans report de ventes de Milénis. Les données inscrites sur 2021 sont retraitées de ce report de clients

	2018	2019	2020	2021
poids des actes de SECID dans les actes secteur Guadeloupe	7,2%	7,4%	6,2%	5,1%

	janv-21	févr-21	mars-21	avr-21	mai-21	juin-21	juil-21
poids des actes de SECID dans les actes secteur Guadi	4,6%	4,3%	16,7%	8,2%	7,2%	5,0%	4,8%

Les effectifs concernés

	D				DB				Total
	Femmes		Hommes		Femmes		Hommes		
	OCA	OSA	OCA	OSA	OCA	OSA	OCA	OSA	
Conseillers clients	1		1						2
Responsable Boutique					1				1
TOTAL	1		1		1				3

- un départ à la retraite au T3 2022, mais en congés CET dès le 22 juin 2021 (non compté dans les effectifs ci-dessus)
- 2 Conseillers à accompagner, et le Responsable de boutique
- 1 CDD

Le dispositif d'accompagnement managérial et RH

Chaque salarié bénéficie d'un accompagnement de la part des différents acteurs :

- Entretiens collectifs et/ou individuels entre la Directrice des ventes, le manager de la boutique et les conseillers clients afin

de prendre en compte le ressenti de chaque salarié et de faciliter les échanges avec les RH ou le SSST.

- Pour le manager, entretien individuel entre la Directrice des ventes et la Directrice de la DVDC afin de prendre en compte le ressenti du salarié et de faciliter les échanges avec les RH ou le SSST.
- Échanges avec le RRH et/ou le DRH afin de répondre aux questions et recueillir les souhaits d'affectation ou pistes privilégiées.
- Entretiens individuels avec le groupe pluridisciplinaire de prévention (GPP) : Assistante sociale, Préventeur, environnement du travail. Ces réunions, rencontres, échanges ou visites permettent de répondre aux différentes interrogations des salariés.

Les situations individuelles ont été identifiées et prises en compte par un accompagnement spécifique :

- 3 situations identifiées
- des entretiens ont été réalisés en bilatérale RH de l'unité/salarié et DSV salariés qui ont permis d'avoir leur ressenti sur ce projet, leur avis, leur projection, leurs éventuelles réserves
- 1 des 3 salariés a d'ores et déjà été retenu sur un poste de Chargé de professionnalisation à la DVDC, il ne rejoindra l'équipe formation qu'à l'issue de la fermeture de la boutique.

Depuis le 10/02/21, des entretiens entre la DSV et le manager, une intervention en réunion d'équipe la DUO le 24/02/2021 et des échanges avec les salariés ont permis de poser le sujet du projet de fermeture et de partager autour de ses impacts.

Des immersions sur d'autres métiers ont été réalisées par 2 salariés.

Un accompagnement à la préparation d'entretiens et un bilan de compétences ont été programmés

Accompagnement financier :

- En cas de changement de métier, les mesures d'accompagnement s'appliquant au changement de métier seront mises en œuvre.
- En cas d'aggravation du temps de trajet, les mesures existantes seront mises en œuvre.
- Monitoring de la PVC sur le poste d'arrivée pendant 6 mois

Accompagnement managérial :

- Facilité de planning en termes d'organisation si différentiel très important / boutique d'origine afin de faciliter l'organisation personnelle.
- Mise en place d'un coaching personnalisé par le nouveau manager et éventuellement de formation pour permettre d'assurer une bonne intégration au nouveau poste.

Analyse de la CFE-CGC

La CFE CGC ayant insisté auprès de la Direction afin de nous présenter avant la fin de l'année le dossier concernant la société gérant les contrats avec les partenaires. La direction ayant accepté cette demande.

Ce projet vient entériner le constat de la baisse de flux et des performances de la boutique Cécid. Ce projet fait état de tous les aspects business et stratégiques de cette fermeture.

Les éléments de décision ont été présentés et les contraintes attestant et expliquant la diminution des flux sur la boutique, et par conséquent celle du nombre d'actes de vente et donc du chiffre d'affaire de la boutique.

L'aspect humain, ont également été abordé et cet aspect doit susciter une attention particulière, dans la mesure où il s'agit là d'une mobilité induite par l'entreprise. **Nous n'avons pas eu tous les éléments concernant l'accompagnement des salariés**

L'objectif de la CFE-CGC, est de veiller à ce que l'intérêt des salariées soient bien pris en compte dans ce dossier.

Nous souhaitons qu'une analyse de l'impact économique et stratégique de la fermeture de la boutique soit faite.

Vos représentants

Vos Élus CSE titulaires :		Vos Élus CSE suppléants :	
<ul style="list-style-type: none">▪ Diane ETIENNE ROUSSEAU (Baie Mahault)▪ Eric DRANE (Baie Mahault)▪ Hubert LEMARQUAND (Baie Mahault)▪ Gaëtan ABSALON (Fort de France)		<ul style="list-style-type: none">▪ Marie LORET (Rémire Montjoly)▪ Theyre CHARABIE (Baie Mahault)	
Votre Représentant Syndical : Gérard CABALD			
Vos représentants de proximité			
AEC	Joelle JACQUENS (Fort de France)	DTAG	Gérard CABALD (Baie Mahault)
AVSC	Eddy CITADELLE (Baie Mahault)	DVDC	Marie LORET (Rémire Montjoly)
Vos représentants CSSCT			
Client AG	Gaëtan ABSALON	Réseaux et SI	Eric DRANE
Vos représentants dans les commissions thématiques			
Emploi Formation Egalité Professionnelle		Alexandra SALIBUR - DOMP	
Handicap :		Christine DUFAY - AVSC	
Economie et Evolution des Marchés :		Christian ROSEMOND - DTAG	